

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-9, document 1, page 50

Préambule :

Dans le cadre de son programme PE112, SCGM indique que « *les économies d'énergie sont de l'ordre de 3 654 m³ sur une consommation totale de 4 736 m³, soit 8 %* ».

Question :

29.1 Le pourcentage de 8 % ne correspond pas à 3 654/4 736. Veuillez corriger, s'il y a lieu.

Réponse :

29.1 Il y a effectivement une erreur. Il faudrait lire 365 m³ tel qu'indiqué au tableau VIII du document 2 page 15. Afin de corriger cette erreur à la ligne 23 de la page 50 de la pièce SCGM-9, Document 1, SCGM dépose une version révisée de cette page.